

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de Coustouges

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté-Egalité-Fraternité

Département des Pyrénées-Orientales

Séance du CM -

Nombre de conseillers :

en exercice : 5 -cinq-

Absent : 0-zéro-

convocation : 15 octobre 2025

publication en une page

contrôle de légalité :

DEPOT PREFECTURE

Le vingt octobre deux mille vingt-cinq à dix-sept heures trente minutes, suite à la démission du Maire du 16 septembre 2025, les membres du conseil municipal de la commune de Coustouges se sont réunis dans la salle du conseil municipal en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par M. MIRALLES Richard, Adjoint au Maire (exerçant les fonctions de Maire), conformément à l'article L 2122-14 du Code général des collectivités territoriales.

**sous la présidence de MIRALLES Richard, Adjoint au Maire,
puis de GARRIGUE Michel, Maire de Coustouges**

Étaient présents outre le Maire sus nommé

MM les conseillers municipaux : MIRALLES Richard, ANRIGO Michel, BECK Martine, IGLESIAS Marc

A été nommée secrétaire : BECK Martine

Les membres du Conseil Municipal de la commune de Coustouges, formant la majorité des membres pour pouvoir valablement délibérer, sur l'objet suivant :

Projet de création d'un tiers-lieux culturel « Al vent del Mon »

M. le Maire rappelle le projet de création d'un tiers-lieu culturel intitulé « Al vent del Mon ». La commune est très dynamique culturellement (théâtre, concerts, artisans d'arts, expositions...). Pour rassembler ces initiatives, et en créer de nouvelles, la commune porte un projet de tiers-lieu culturel, qui se matérialiserait dans plusieurs espaces communaux :

- la salle des fêtes « Nostra terra »
- Local « Nova Vida » à réhabiliter
- le restaurant du village

Ce projet, dont la vocation serait de rayonner sur l'ensemble du Vallespir et l'Espagne voisine, (comme cela est déjà le cas pour certains événements organisés), permettra également d'offrir des espaces mieux adaptés qui se déploient actuellement (besoin d'une mise à niveau des infrastructures).

Au total, une dizaine d'associations participeraient à ce tiers-lieu.

Dans ce contexte, la commune et les acteurs impliquées sont accompagnées par un bureau d'étude pour mettre en œuvre ce projet et passer de l'idée à une éventuelle réalisation.

Les objectifs de la mission sont les suivants :

- Accompagner la commune et les parties prenantes du projet à formaliser et définir un positionnement ainsi qu'une offre de services.

- Coconstruire la déclinaison du projet : espaces, usages, ressources de fonctionnement nécessaires, principes de valorisation financière, etc.
- Traduire ces éléments dans un premier prévisionnel permettant d'apprécier les équilibres financiers et les conditions de viabilité.
- Formaliser quelques conseils sur les conditions de mise en œuvre : gouvernance (schémas possibles, questions à poser) et feuille de route (étapes de travail à venir).

La méthodologie proposée par le bureau d'étude se décline en deux phases :

1. Phase 1 – Opportunité :

- Lancement et atelier découverte du projet
- Entretiens individuels avec les partenaires et la communauté et présentation d'un mini benchmark tiers lieu culturel en milieu rural
- Synthèse des travaux de la phase 1

2. Phase 2 – Faisabilité et co-construction de la programmation :

- Restitution de la phase 1 et atelier de co-construction de la programmation.
- Synthèse et feuille de route « intermédiaire » pour avancer sur les hypothèses financières et programmatiques
- Consolidation et formalisation d'un prévisionnel
- Conseils pour la suite de la démarche
- Restitution finale

Une première réunion s'est tenue le vendredi 10 octobre en présence du bureau d'étude, des élus et des acteurs impliqués dans le projet.

Cette rencontre était consacrée au lancement de la mission et d'un atelier avec les principales parties prenantes.

La réunion s'est déroulée en trois temps :

- Présentation de la démarche d'accompagnement (méthodes et calendrier) avec un rappel des enjeux liés à la création d'un tiers-lieu, ainsi que les étapes et les questions à se poser.
- Travail sur l'identité du lieu, son positionnement et sa communauté (valeur ajoutée, principes distinctifs, impacts, effets attendus, cibles, activités principales, cartographie des parties prenantes).

- Visite du village et des espaces de projet.

Pour poursuivre ce travail, une deuxième réunion est programmée le jeudi 4 décembre, elle sera notamment consacrée à des entretiens individuels avec les partenaires et la « communauté » et présentation d'un mini benchmark tiers lieu culturel en milieu rural (revue de projets pour s'inspirer et identifier les éléments de faisabilité).

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, an que dessus

Michel Garrigue, Maire de Coustouges



Les membres présents ont signé le registre des délibérations. Copie certifiée conforme, faite en Mairie, le vingt octobre deux mille vingt-cinq